

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 20 SEPTEMBRE 1850.

No. 106.

ANGLETERRE.

Le Rev. M. Gorham et l'Evêque d'Exeter.

[Nous avons tâché, jusqu'ici, de tenir les lecteurs au courant de la grave question soulevée dans l'Eglise Anglicane, par le différend entre le Rév. M. Gorham et le Dr. Philpots, évêque d'Exeter. Depuis que nous parlâmes, la dernière fois, de cette célèbre affaire, de nouveaux incidents se sont succédés; nous allons en rendre compte en analysant un certain texteuellement un article d'un journal parisien qui a suivi attentivement les différentes phases de l'important conflit en question.]

Un document récemment publié par l'Evêque d'Exeter, semble mettre un terme à cette longue lutte, de moins en ce qui touche le Dr. Philpots et M. Gorham.

M. Gorham est définitivement institué. Malgré son évêque, il a été mis en possession de sa cure de Bramford-Speke. Le parti qui avait suivi et encouragé l'Evêque d'Exeter attendait, avec une certaine inquiétude, les actes du Prélat.

Des rumeurs diverses étaient mises en circulation. On prétendait que le révérendissime docteur Philpots allait excommunier M. Gorham, et qu'il donnerait, sinon le bénéfice, au moins le titre de curé de Bramford-Speke à un ecclésiastique digne de son choix. D'autres annonçaient que l'Evêque allait intenter un nouveau procès en procédure pour hérésie, en s'appuyant non plus sur l'interrogatoire qu'il lui avait fait subir, mais sur une brochure par lui publiée pour rendre compte de ses réponses au prélat. Cette publication eût formé le corps du délit et eût fourni au Docteur Philpots quelques chances de faire triompher la doctrine et la discipline de son Eglise; mais le parti orthodoxe (sur la question controversée) comptait sur un courage dans lequel M. Philpots n'a pu se maintenir plus longtemps. Il s'est laissé abattre par le revers; l'énergie dont il avait donné tant de preuves s'est tout-à-coup abandonnée. La prolongation de la lutte eût pu entraîner pour lui des conséquences que les Evêques de l'Eglise de Dieu ont seuls la grâce d'envisager avec calme. Si les missionnaires de l'Eglise anglicane n'ont encore fourni au martyrologe chrétien le nom d'un curé de leurs héros, l'épiscopat anglican ne paraît pas devoir accroître la liste des Confesseurs de la foi chrétienne.

L'Evêque d'Exeter, qui avait parlé de ses serments et de ses obligations en termes si dignes, qui avait défendu la doctrine de son Eglise contre le révérend M. Gorham, accepte aujourd'hui le curé intrus, sans recourir contre lui à aucune mesure canonique. Il fait plus que d'accepter le fait accompli, il donne le motif de cette révolution inattendue; or, ce motif, c'est qu'en agissant autrement, il violerait la loi! L'accommodant archevêque de Cantorbéry a allégué précisément la même raison, en refusant de recevoir une adresse signée par plus de deux mille sept cents ecclésiastiques qui le priaient de ne pas instituer M. Gorham. Le primat d'Angleterre a renvoyé l'adresse parce qu'elle lui demandait de résister à un jugement qui avait force de loi. Le révérendissime docteur Philpots s'incline devant la loi avec non moins de soumission que son métropolitain! Il a adressé, à cette occasion, une épître aux fabriciens de Bram-

ford-Speke. Voyons comment il se tire de la position où le placent les écrits par lui publiés depuis le commencement de cette lutte.

Le docteur Philpots rappelle d'abord les vœux de sa consécration et dit que c'est pour y rester fidèle qu'il a dû s'opposer à la nomination de M. Gorham. Après avoir résumé les divers incidents du conflit, le prélat expose la doctrine de l'Eglise sur le baptême. Il invoque l'autorité du catéchisme anglican; il cite les prières en usage dans l'administration de ce sacrement, et établit d'une manière incontestable que l'Eglise anglicane enseigne la régénération baptismale des enfants, et, par conséquent, que M. Gorham, en la niant, professe une doctrine hétérodoxe. Malgré cela le favori de lord John Russell a été institué de par la loi, avec l'assistance de l'archevêque primat d'Angleterre. Dans ces circonstances, le prélat se demande quelle conduite lui est tracée par ses devoirs. Il convient que la question est importante et difficile à résoudre, et il passe en revue les conseils que ses amis lui ont donnés.

Le premier consisterait à nommer un autre curé qui prêcherait aux paroissiens la vraie parole de Dieu. Mais lord Philpots dit qu'il n'a pas ce droit, que la nomination serait nulle et d'ailleurs que le curé de son choix et lui-même se trouveraient en butte à des poursuites légales qu'il tient à éviter. Il en serait autrement si M. Gorham avait été institué par un laïque; mais l'archevêque de Cantorbéry étant intervenu, l'évêque d'Exeter s'efface devant son métropolitain.

Le prélat conseiliera-t-il aux habitants de Bramford-Speke de désertir la paroisse et d'aller chercher dans les églises environnantes la sainte doctrine que ne prêche pas leur curé? Ce moyen ne lui paraît pas plus praticable que le premier. En le conseillant, il "empêcherait d'une manière présumptueuse sur les droits de M. Gorham; il violerait d'une façon criminelle l'ordre de l'Eglise; ce serait gêner le peuple à s'isoler de son pasteur. Conseiller cette séparation serait pousser au schisme, et l'on ferait acte de schisme en suivant cet avis." attendu que M. Gorham est votre pasteur, et qu'il tient ses pouvoirs du haut dignitaire, auquel les lois ont, dans des circonstances particulières, donné le droit d'institution qui m'a été retiré à moi, votre Evêque.

"Mais alors, vous êtes en droit de me dire; Quel est donc votre devoir? Vous avez refusé de l'instituer, parce que ses doctrines sont hétérodoxes; vous avez par cela seul déclaré qu'il est indigne d'être notre ministre et malgré cela, vous nous dites aujourd'hui qu'il ne nous est pas permis d'aller chercher ailleurs une instruction sainte et orthodoxe? J'avoue, continue le docteur Philpots, que la question est embarrassante; mais je veux l'aborder franchement."

Quelle réponse va tirer les bons paroissiens de Bramford-Speke de la perplexité dans laquelle les place leur Evêque? Elle nous paraît aussi subtile que peu digne des antécédents du prélat, qui croit se tirer de la difficulté en déclarant que M. Gorham peut avoir des opinions hétérodoxes sur la doctrine du baptême et cependant ne pas prêcher ses opinions, ne pas chercher à propager ses erreurs! C'est à l'aide de ce subterfuge que le docteur Philpots sort d'embaras. Il espère que M. Gorham sera assez prudent pour s'abstenir

de propager ses opinions, et qu'il gardera pour son service personnel sa doctrine sur le baptême. Mais un obstacle se présente tout d'abord. Un curé doit enseigner le catéchisme; or, le catéchisme anglican dit précisément le contraire de ce que croit M. Gorham. "Quant à ce danger, s'écrie naïvement l'Evêque d'Exeter, j'avoue franchement que je n'y vois pas de remède humain; mais quoique le mal soit sans remède, espérons et prions avec ardeur, afin qu'il plaise à Dieu de venir abondamment en aide à vos enfants et de les rendre capables d'apprendre, par les paroles de l'Eglise, cette foi que leur curé est, par suite de son incrédulité, incapable de leur inculquer."

Malgré l'espoir exprimé par l'Evêque d'Exeter que M. Gorham restera muet, afin de lui être agréable, le prélat croit prudent d'inviter les fabriciens à être très vigilants à l'égard de leur curé. Il les engage à prêter une oreille attentive à ses instructions, à établir un besoin un service sténographique dans l'Eglise, afin de ne pas perdre un mot de ses sermons et instructions. Et lord d'Exeter se promet bien, si M. Gorham s'avise de nier la régénération baptismale en prêchant ses paroissiens, de lui intenter aussitôt un procès pour hérésie. Cette solution a le mérite de concilier bien des exigences, sauf toutefois les premières protestations du prélat, qui sont peu en harmonie avec sa conduite actuelle.

Une autre question fort grave demande à être éclaircie: c'est celle de savoir comment sera accueillie cette palinodie épiscopale par les deux mille sept cents ministres de l'Eglise anglicane qui ont protesté contre l'institution de M. Gorham.

Lois d'affaiblir les espérances que ce conflit a fait concevoir aux catholiques, le dévouement imprévu qu'il vient de recevoir, semble au contraire de nature à les fortifier.

Les Jésuites dans la Nouvelle Grenade.

Au mois de mai dernier, un acte de lâche et d'odieuse persécution de la part du parti révolutionnaire de la Nouvelle-Grenade, est venu confirmer cette vérité d'expérience, que les libéraux impies, qui bouleversent le monde au nom de la liberté, ne veulent de liberté que pour eux-mêmes et ne manquent pas d'exercer le plus cruel despotisme, quand ils le peuvent, envers ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis.

On sait que les PP. Jésuites, au XVIIIe siècle, avaient été bannis des colonies Espagnoles, comme ils le furent alors de l'Espagne, par le triomphe de ce que cette trame philosophique dont l'infamie n'a rien qui la surpasse. En 1840, alors que le parti conservateur prévalait dans la Nouvelle-Grenade, les Jésuites avaient été rappelés. Aujourd'hui que le parti révolutionnaire l'emporte, ils sont expulsés de nouveau par un décret du 18 mai dernier. Cela n'a rien qui doive nous surprendre; mais pourquoi dans toutes ces persécutions hypocrites des partis qui voudraient anéantir la religion sans lui paraître hostiles, pourquoi retrouve-t-on toujours la même faiblesse? Pourquoi va-t-on chercher dans l'arsenal législatif de vieilles armes hors de service, brisées par les coups des révolutions successives, et s'en

sert-on bien ou mal pour frapper ceux dont on veut se débarrasser?

Les Jésuites ont été chassés de la République de la Nouvelle-Grenade en vertu des anciens décrets prononcés contre eux par les Rois d'Espagne. Mais que peut avoir à faire la pragmatique de Charles III contre les Jésuites, avec la République de la Nouvelle-Grenade? Ou si les décrets émanés de Madrid ont encore force de loi, pourquoi la Nouvelle-Grenade ne rend elle pas foi et hommage à la couronne d'Espagne? Il serait bien plus loyal de dire: Nous ne voulons pas de vous, nous sommes les plus forts, nous vous chassons.

La Chambre des représentants a déclaré que le président et les ministres qui avaient signé le décret d'expulsion "avaient bien mérité de la patrie." Elle a voté en même temps un ordre du jour conçu en ces termes:

"La Chambre a examiné avec calme le décret qui ordonne le renvoi des Pères de la Compagnie de Jésus aux différents points d'où on les avait fait venir, au mépris des lois de la République."

"La Chambre félicite le pouvoir exécutif d'avoir en assez de fermeté et de patriotisme pour accomplir un devoir aussi pénible que délicat; elle approuve et accueille avec un intérêt loyal et déclaré une mesure d'importance vitale pour la conservation de l'ordre, des libertés publiques et de l'indépendance nationale."

Voilà donc que l'expulsion arbitraire et cruelle d'une Société d'hommes paisibles et vertueux, est jugée nécessaire aux intérêts de la République de la Nouvelle-Grenade. Mais tous les conspirateurs, tous les communistes, tous les socialistes, tous les affiliés des sociétés secrètes, enfin tous les scélérats à qui il plaira de changer de repaire, peuvent affluer, sans doute, sur les domaines de la République. Il y a place pour eux; leur présence ne compromet pas le maintien de l'ordre!

Le Journal de Bruxelles donne les détails suivants sur l'exécution du décret révolutionnaire par lequel les Jésuites ont été bannis de la République de la Nouvelle-Grenade:

"Après que l'ordre eût été donné, les Pères n'eurent que quarante-huit heures pour se préparer au départ. L'intention du Gouvernement paraissait être de les réunir tous à Sainte-Marthe, pour les entasser sur un vaisseau et les envoyer en Europe; mais le supérieur obtint, par l'intermédiaire du consul anglais, la permission de donner à ses religieux une destination de son choix."

"Les PP. avaient un collège à Medellin. Le supérieur ordonna à deux des plus jeunes religieux de se rendre à New-York pour y achever leurs études, et aux autres de passer au Chili pour se réunir aux Pères qui s'y trouvaient."

"Ceux de Popayan et de Pasto furent envoyés à la République de l'Equateur, dont les Evêques avaient réclamé depuis longtemps le secours de la Compagnie de Jésus pour leurs travaux apostoliques."

"Les Pères de Medellin et de Popayan ne furent pas même libres dans leur voyage; l'autorité les fit conduire à Sainte-Marthe, et l'on ne sait quel sort on leur destina. Leur permission de se rendre à leur destination, ou les fera-t-on de retourner en Europe? La loi de l'arbitraire en décidera."

"Vingt-cinq Jésuites se trouvaient à Bogo-

ta. Ils furent aussi conduits sous escorte à Sainte-Marthe. De là le Père supérieur s'embarqua pour la Jamaïque avec douze de ses religieux et trois élèves de leur collège qui veulent partager l'exil de leurs maîtres, auxquels ils donnent le doux nom de Pères. Ces religieux s'arrêteront sans doute dans quelque île voisine; car plusieurs familles de Bogota les ont priés de ne pas trop s'éloigner, afin qu'ils puissent leur envoyer leurs enfants. Les treize autres se sont embarqués pour l'Europe."

"Quand le lâche décret d'expulsion fut promulgué, une indignation mêlée d'une tristesse profonde s'empara du peuple de Bogota. Durant les deux jours qu'il fut encore permis aux Pères de rester au collège, la foule y accourut; la maison, la sacristie, la rue étaient remplies de monde qui pleurait: hommes, femmes, enfants, vieillards, militaires, ecclésiastiques, supérieurs d'ordres religieux, tous donnaient les marques de la plus vive douleur. L'Archevêque manifestait son affliction et ses pénibles regrets. Tous les élèves voulaient accompagner leurs maîtres. Pour se dérober à la multitude de leurs amis, de ces enfants qu'ils élevaient, de ces adultes sur qui ils avaient répandu les eaux du baptême, de tant de pêcheurs qui avaient trouvé par leur zèle la voie du salut, de tant d'âmes éprouvées à l'école du malheur qu'ils avaient consolées; pour mettre fin à ce triste spectacle, les religieux partirent à pied pendant la nuit."

"Les religieux victimes de ces vexations ont fait, l'apprentissage de l'exil; malgré toutes ces persécutions iniques, ils ne cessent de pardonner à ces esprits aveugles, à ces cœurs froids qui les rejettent, et ils auront toujours pour leurs ennemis un cœur de père pour les aimer et une main de père pour les bénir. Un jour viendra où le Ciel leur rendra la justice qui leur est refusée sur la terre, où leurs ennemis viendront, peut-être dans leurs bras, reconnaître leurs erreurs. C'est ainsi qu'à la fin du siècle dernier ils reçurent gracieusement, dans un collège d'Angleterre, l'enfant de ce duc de Choiseul qui les avait chassés de France, et qu'ils reçoivent, dans un collège de Belgique, le fils du fameux Carrera, qui les bannit il y a cinq ans de Guatemala."

La Prusse et l'Autriche.

Pour donner plus de clarté aux nouvelles de l'Allemagne et de la Prusse qui se trouvent dans une autre partie de nos colonnes, nous rappellerons aux lecteurs quelques questions soulevées au moment sur le tapis entre l'Autriche et la Prusse:

1° La question danoise, qui sera terminée le jour où la Prusse aura signé le protocole de Londres que vient de signer l'Autriche. Mais jusqu'à présent la Prusse ne signe pas.

2° La question bavaroise, qu'il est convenu de faire décider à des arbitres (Oldenbourg, dit-on, pour la Prusse, la Bavière pour l'Autriche, la Hollande pour tiers-arbitre). Mais l'Autriche entend que toute la question soit soumise au jugement des arbitres, tandis que la Prusse, à ce qu'il paraît, n'entend soumettre à ce jugement que la question du passage des troupes badoises par la forteresse de Mayence, et non celle de l'envoi de ces troupes en Prusse, où elles continueraient même de se rendre par une autre voie que Mayence, en attendant le jugement arbitral.

FEUILLETON.

LE CALENDRIER

DE LA

MANSAARDE.

JUILLET.

Dimanche.—C'est hier qu'a fini le mois consacré par les Romains à Junon (junius, juin). Nous entrons aujourd'hui en juillet.

Dans l'ancienne Rome, ce dernier mois s'appelait *quintilis* (cinquième), parce que l'année, divisée seulement en dix parties, commençait en mars. Lorsque Numa Pompilius la partagea en douze mois, ce nom de *quintilis* fut conservé ainsi que les noms suivants, *sextilis*, *september*, *october*, *november*, *décember*, bien que ces désignations ne correspondissent plus aux nouveaux rangs occupés par les mois. Enfin, plus tard, le mois de *quintilis*, qui était né Jules César, fut appelé *Julius*, dont nous avons fait juillet.

Ainsi, ce nom inséré au calendrier y éternise le souvenir d'un grand homme; c'est comme une épithète éternelle gravée par l'admiration des peuples sur la route du temps.

Combien d'autres inscriptions pareilles! mers, continents, montagnes, étoiles et monuments humains, tout a successivement servi au même usage! Nous avons fait du monde

entier ce livre d'or de Venise où s'inscrivent les noms illustres et les grandes actions. Il semble que le genre humain sent le besoin de se glorifier lui-même dans ses élus, qu'il se relève à ses propres yeux en choisissant dans sa race des demi-dieux. La famille mortelle a aimé à conserver le souvenir des parvenus de la gloire, comme on garde celui d'un ancêtre fameux ou d'un bienfaiteur.

C'est en effet les dons naturels accordés à un seul ne sont point un avantage individuel, mais un présent fait à la terre; tout le monde en hérite, car tout le monde souffre ou profite de ce qu'il a accompli. Le génie est un phare destiné à éclairer un loin; l'homme qui le porte n'est que le rocher sur lequel ce phare a été élevé.

J'aime à m'arrêter à ces idées; elles m'expliquent l'admiration pour la gloire. Quand elle a été bienfaisante, c'est de la reconnaissance; quand elle n'a été qu'extraordinaire, c'est un orgueil de race: hommes, nous aimons à immortaliser les délégués les plus éclatants de l'humanité.

Qui suit si en acceptant de puissants nous n'avons pas obéi à la même inspiration? A part les nécessités de la hiérarchie ou les conséquences de la conquête, les foules se plaisent à entourer leurs chefs de privilèges; soit qu'elles mettent leur vanité à agrandir ainsi une de leurs œuvres, soit qu'elles s'efforcent de cacher l'humiliation de la dépendance en exagérant l'importance de ceux qui les dominent! On veut se faire honneur de son maître, on l'éleve sur ses épaules comme sur un

piédestal; on l'entoure de rayons afin d'en recevoir quelques reflets. C'est toujours la fiabilité du chien qui accepte la chaîne et le collier, pourvu qu'ils soient d'or.

Cette vanité de la servitude n'est ni moins naturelle ni moins commune que celle de la domination. Quoiconque se sent incapable de commander veut au moins obéir à un chef puissant. On a vu des serfs se regarder comme déshonorés, parce qu'ils devenaient la propriété d'un simple comte, après avoir été celle d'un prince, et Saint-Simon parle d'un valet de chambre qui ne voulait servir que des marquis.

Le 7, Huit heures du soir.—Je suivais tout à l'heure le boulevard; c'était jour d'Opéra, et la foule des équipages se pressait dans la rue Lepelletier. Les promeneurs arrêtés sur le trottoir en reconnaissaient quelques-uns au passage, et prononçaient certains noms: c'étaient ceux d'hommes célèbres ou puissants qui se rendaient au succès du jour!

Près de moi s'est trouvé un spectateur aux yeux creusés et aux yeux ardents, dont l'habit noir boutonné jusqu'au cou montrait la corde. Il suivait d'un regard d'envie ces privilégiés de l'autorité ou de la gloire, et je lisais sur ses lèvres, que crispait un sourire amer, tout ce qui se passait dans son âme.

—Les voila, les heureux! pensait-il à eux tous les plaisirs de l'opulence et toutes les jouissances de l'orgueil. La foule suit leurs vœux; ce qu'ils veulent s'accomplir; ils sont les souverains du monde par l'esprit ou par la puissance! pendant que moi, pauvre et obs-

cur, je traverse péniblement les lieux bas, ceux-ci planent sur les sommets dorés par le plein soleil de la prospérité.

Je suis revenu pensif. Est-il vrai qu'il y ait ces inégalités, je ne dis pas dans les fortunes, mais dans le bonheur des hommes? Le génie et le commandement ont-ils véritablement reçu la vie comme une couronne, tandis que le plus grand nombre la recevait comme un joug? La dissemblance des conditions n'est-elle qu'un emploi divers des natures et des facultés, ou une inégalité réelle entre les lots humains? Question sérieuse, puisqu'il s'agit de constater l'impartialité de Dieu!

Le 8, midi.—Je suis allé ce matin rendre visite à un compatriote, premier huissier d'un de nos ministres. Je lui apportais des lettres de sa famille, remises par un voyageur qui arrivait de Bretagne. Il a voulu me retenir.

—Le ministre, m'a-t-il dit, n'a point aujourd'hui d'audience; il veut consacrer cette journée au repos et à la famille. Ses jeunes sœurs sont arrivées avec sa mère: il les conduit ce matin à Saint-Cloud, et ce soir il a invité ses amis particuliers à un bal non officiel. Je vais être tout à l'heure congédié pour le reste du jour, et nous pourrions dîner ensemble. Attendez-moi en lisant les nouvelles du jour.

Je me suis assis près d'une table couverte de journaux que j'ai successivement parcourus. La plupart renfermaient de poignantes critiques des derniers actes politiques du ministère; quelques-uns y joignaient des soupçons flétrissants contre le ministre lui-même!

Comme j'achevais, un secrétaire est venu les chercher pour ce dernier!

Il va donc lire ces accusations, subir silencieusement les injures de toutes ces voix qui le dénoncent à l'indignation ou à la risée publique! Comme le triomphateur romain, il faut qu'il supporte l'insulteur qui suit son char en racontant à la foule ses ridicules, ses ignorances ou ses vices!

Mais parmi les traits lancés de toutes parts, ne s'en trouvera-t-il aucun d'empoisonné? N'est-il pas à craindre que quelqu'un d'entre eux n'atteigne un de ces points du cœur où les blessures ne guérissent plus? Que deviendra une vie livrée à toutes les attaques de la haine envieuse ou de la conviction passionnée? Les chrétiens ne liraient que les lambeaux de la chair aux animaux de l'arène: l'homme puissant livre aux morsures de la plume son repos, son affection et son honneur!

Pendant que je rêvais à ces dangers de la grandeur, l'huissier est rentré vivement: —De graves nouvelles ont été reçues, le ministre vient d'être mandé au conseil; il ne pourra conduire sa mère et ses sœurs à Saint-Cloud. J'ai vu à travers les vitres les jeunes filles qui attendaient sur le perron remonter tristement, tandis que leur frère se rendait au conseil. La voiture qui devait partir, emportant tant de joies de famille, vient de disparaître, n'emportant que les soucis de l'homme d'Etat.

L'huissier est revenu mécontent et désappointé. Le plus ou moins de liberté dont il peut